



Dette surendettement

Par **Desdoits**, le **27/02/2019** à **08:06**

Bonjour

J'ai été contactée par une société de recouvrement hier celle-ci m'a dit que il me reste une dette bancaire que j'avais classer dans mon dossier de surendettement en juillet 2015 j'ai réglé d'autres dettes du dossier mais pas celle-ci il me réclame la totalité. Dois-je payer ?quels sont les recours ?où est-ce que je dois demander des documents avant tout paiement

Merci

Par **P.M.**, le **27/02/2019** à **08:27**

Bonjour,

Si vous n'avez pas respecté le plan de surendettement, celui-ci devient caduc...

Mais a priori, le créancier doit avoir dans les deux ans du premier incident de paiement saisi le tribunal d'Instance...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste...

Par **Desdoits**, le **27/02/2019** à **08:51**

Puis je demander le titre exécutoire quand il me rapeleront demain

Par **P.M.**, le **27/02/2019** à **09:35**

Déjà, si c'est un contact téléphonique, il faudrait leur demander de vous écrire conformément au code de la consommation et ne rien payer...